

[Imprimer](#) | [Retour](#)

Développement : [Pacte PME « EPR »](#)

Le premier Pacte PME-établissements publics de recherche est signé

16/12/2008

Le 15 décembre, Michel Cosnard, le président-directeur général de l'INRIA (Institut national de recherche en informatique et en automatique), Laure Reinhart, directrice générale déléguée d'OSEO, et Carlos Moreno, administrateur du Comité Richelieu, ont cosigné le premier Pacte PME-EPR (Établissements Publics de Recherche). Destiné à renforcer les relations entre PME innovantes et établissements publics de recherche, il devrait notamment permettre d'améliorer, au bénéfice de ces deux parties, les conditions de transfert, qu'il s'agisse de transfert de recherche, de transfert technologique, ou de transfert de savoir-faire et de compétences.

Fort de son expérience en transfert technologique et conscient du rôle clé des PME, l'INRIA se réjouit de participer à l'extension du Pacte PME aux établissements publics de recherche. Pour Michel Cosnard, cette adhésion à la dynamique de « mobilisation positive », en faveur des PME innovantes devrait permettre de « donner une nouvelle dimension aux relations entre l'INRIA et les PME innovantes, une cible privilégiée de notre transfert technologique. » Pour Laure Reinhart, « cette signature est symbolique. L'élargissement du Pacte PME aux EPR est une initiative supplémentaire pour rapprocher le monde de la recherche et les PME qui mènent les innovations et créent de la richesse. » Une initiative également saluée par Carlos Moreno qui en profite pour souligner « l'urgence de trouver les conditions permettant d'ouvrir l'accès des PME innovantes aux compétences des laboratoires. »

Mots clés : [Oséo](#) | [Pacte pme](#) | [Inria](#) | [Comité richelieu](#) | [Pacte pme-epr](#)